Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601006-20251217-72_2025-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2025

Délibération n° 72/2025

Objet : Demande de subvention / DSIL 2026

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 10
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 décembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Philippe MAINGUY, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Marion LE JORT.

Représentés : Karine LE COURANT (pouvoir Françoise GUILLERM), Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC (pouvoir Maurice COZIC), Glenna COUTELLER (pouvoir Yvon LE BOURHIS), Séverine JAOUEN (pouvoir Christophe LE MERLEC), Sabine MARANGONI (pouvoir Marion LE JORT), Pierre FERREC (Philippe MAINGUY).

Martine LE GREN-CIBRARIO a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

Comme chaque année, l'Etat permet aux collectivités de bénéficier de co-financements au titre des dotations de soutien à l'investissement local.

Caractéristiques des projets finançables dans le cadre de la DSIL.
Les types de projets peuvent être soutenus, selon qu'ils intègrent les grandes priorités thématiques de l'Etat, ou qu'ils soient intégrés à des dispositifs contractuels :
- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Proposition de projet 2026.
Au regard des conditions de financement de l'Etat et des investissements futurs portés par la commune, il est proposé de solliciter la Préfecture au titre de la DSIL, pour le cofinancement de l'acquisition et la création de logement à la place du Crédit Agricole avec maintien du GAB (Guichet Automatique Bancaire).
Ce projet pourrait s'inscrire dans **la priorité liée à la réalisation d'hébergements**, également priorité du SCOT et du CRTE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601006-20251217-72_2025-DE

- Coût estimatif des travaux : 512.000 euros HT / 615.120 euros TTC
- Montant sollicité au titre de la DSIL 2026 : **256.000 euros (50 % de subventionnement)**

Dépenses prévisionnelles : Recettes prévisionnelles :

Acquisition	95000	**DSIL 2026**	**256.000**
Frais 8%	7000		
Travaux liés au DAB	40000		
Sous total	142000		
TX aménagement			
lgmt + local com	370000	Autofinancement	256.000
Total	512000	Total	512.000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- de valider la proposition du projet présenté
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2026
- de donner pouvoir à Madame la Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)